

Norme

La fixation des tuiles est déterminée selon la norme **EuroCode 1 NBN EN 1991-1-4, l'annexe nationale NBN EN 1991-1-4 ANB :2010 (F) et le NIT 240 « Toitures en tuiles » du CSTC.**

Le module de calcul pour la fixation des tuiles est un module de calcul qui est basé sur la norme précédente. Ceci est une ressource qui n'engage pas Koramic mais que Koramic met à la disposition de ses clients professionnels. Ces derniers restent responsables pour l'introduction des données, la mise en œuvre et l'interprétation des données. Koramic ne peut pas être tenu pour responsable des conséquences résultant de l'utilisation de ce module de calcul pour la fixation des tuiles. Koramic a le droit d'adapter le module à tout moment.

Limites

Tenez compte du fait que le module calcule toujours le nombre de fixations minimales.

Le programme offre une solution sauf dans les cas suivants:

- des bâtiments sur terrain accidenté (pente > 5%);
- des bâtiments avec une combinaison de différents types de toitures
- des bâtiments bas à côté de structures hautes.

Ces cas particuliers exigent une étude spéciale de la charge du vent par un bureau d'étude spécialisé.

De tels cas ne peuvent être calculés à l'aide de ce programme.

Remarques

1. Tenez toujours compte de la pente minimale des tuiles au moment où vous allez définir le nombre de tuiles à fixer.
2. La catégorie du terrain doit être précisée pour chaque projet. En cas de doute, il faut toujours sélectionner la catégorie la plus défavorable.
3. Dans les environs de cheminées, lucarnes, etc. il faut toujours définir une zone frontalière d'une largeur d'1 mètre. Dans cette zone frontalière, toutes les tuiles doivent être fixées! Ceci compte aussi pour la fixation des tuiles sur les toits en pente d'une lucarne.
4. Les accessoires au bord de la toiture, comme les tuiles de rive, les faîtières, les tuiles à double bourrelets, doivent toujours être fixées une par une.
5. Aux alentours des aéroports (où risque de survol d'avion à faible distance du toit) le module de calcul pour la fixation des tuiles ne peut pas être utilisé. Dans ce cas toutes les tuiles doivent être fixées. Il est conseillé de prévoir 2 fixations par tuile : 1 clou et 1 crochet, 2 clous ou 1 clou et 1 vis (pour des tuiles plates).
6. Pour les toits avec une pente inférieure à 15°, on peut appliquer les règles pour ceux avec une pente de 15°. L'effet stabilisateur de la masse de la tuile augmentera lorsque la pente baisse. Cette règle ne s'applique pas dans les cas d'abris ouverts (carport et autre). Le programme calcule dans ce cas là automatiquement l'ancrage d'un toit dont la pente est inférieure à 15°.

7. Une fois que la pente dépasse 75°, on parle d'un bardage et plus d'une couverture de toiture. Dans ce cas on ne peut plus utiliser ce calcul. Dans ce cas là toutes les tuiles doivent être fixées 2 fois. Le type d'ancrage dépend du modèle de tuile. Vous pouvez retrouver celui-ci dans notre brochure « Bardages »
8. Les tuiles doivent être ancrées d'une façon régulière. Ainsi, on obtient un ancrage en quinconce. Si les ancrages ne sont pas uniformément répartis, on ne les juge pas comme sûr!